

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

CE COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES (ET LES ACTIONS SOUS-JACENTES) NE PEUVENT ÊTRE NI OFFERTES NI CÉDÉES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIÉ. RÉMY COINTREAU N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE EN TOTALITÉ OU EN PARTIE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE



RÉMY COINTREAU

Paris, le 31 août 2016

**EMISSION PAR RÉMY COINTREAU D'OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES (OCEANE) A ECHEANCE 2026 POUR UN MONTANT D'ENVIRON 275 MILLIONS D'EUROS**

Rémy Cointreau S.A. (« Rémy Cointreau » ou la « Société »), l'un des grands opérateurs du marché mondial des Vins & Spiritueux, annonce aujourd'hui le lancement d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (les « OCEANE ») à échéance 7 septembre 2026 pour un montant nominal d'environ 275 millions d'euros.

L'émission des OCEANE vise notamment à refinancer l'emprunt obligataire de 205 millions d'euros émis en 2010 et arrivant à échéance en décembre 2016 et à financer les besoins généraux de la Société.

La valeur nominale unitaire des OCEANE fera ressortir une prime d'émission comprise entre 35% et 45% par rapport au cours de référence<sup>1</sup> de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Les porteurs d'OCEANE (les « Porteurs ») disposeront d'un droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de Rémy Cointreau, à raison d'un ratio de conversion initial d'une action pour une OCEANE, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Les OCEANE porteront intérêt à un taux nominal annuel compris entre 0,00% et 0,25%, payable annuellement à terme échu le 7 septembre de chaque année (ou le jour ouvré suivant si l'une de ces dates n'est pas un jour ouvré) et pour la première fois le 7 septembre 2017 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré).

---

<sup>1</sup> Le cours de référence sera égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action Rémy Cointreau constatés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse le 31 août 2016 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des OCEANE le même jour.

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

CE COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES (ET LES ACTIONS SOUS-JACENTES) NE PEUVENT ÊTRE NI OFFERTES NI CÉDEES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIÉ. RÉMY COINTREAU N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE EN TOTALITÉ OU EN PARTIE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les OCEANE seront émises au pair le 7 septembre 2016, date prévue pour le règlement-livraison des OCEANE et seront remboursées au pair le 7 septembre 2026. Elles pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de Rémy Cointreau sous certaines conditions. En particulier, les OCEANE pourront être remboursées par anticipation au gré de la Société à compter du 30 septembre 2021 si la moyenne arithmétique des produits du cours d'ouverture de l'action Rémy Cointreau sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et du ratio de conversion des actions en vigueur (sur une période de 20 jours de bourse) excède 130% de la valeur nominale des OCEANE. En outre, tout Porteur pourra, à son gré, demander le remboursement anticipé des OCEANE le 7 septembre 2023 ou en cas de changement de contrôle de la Société, à la valeur acquise majorée des intérêts courus.

A titre illustratif, en considérant une émission d'OCEANE d'un montant maximum d'environ 275 millions d'euros, une valeur nominale unitaire des OCEANE de 112,58 euros (calculée sur la base du cours de référence égal au cours de clôture du 30 août 2016 soit 80,42 euros et une prime de 40% égale au pourcentage milieu de la fourchette de prime) la dilution serait d'environ 5,0% du capital actuel si la Société décidait de remettre uniquement des actions nouvelles en cas de conversion à maturité.

Le placement sera réalisé conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier sur la base de la vingtième résolution approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2016 par voie de placement privé en France et hors de France, à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon.

Les actionnaires existants de Rémy Cointreau ne disposent pas d'un droit préférentiel de souscription (ou d'un délai de priorité) sur les OCEANE ou les actions sous-jacentes.

L'offre des OCEANE ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »). Des informations détaillées sur Rémy Cointreau, notamment relatives à son activité, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risque correspondants figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'AMF le 27 juin 2016 sous le numéro D.16-0639, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société sur le site internet de la Société ([www.remy-cointreau.com](http://www.remy-cointreau.com)). La fixation des modalités définitives des OCEANE est attendue aujourd'hui et le règlement-livraison est prévu le 7 septembre 2016.

Les OCEANE feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur l'Open Market (Freiverkehr) de la bourse de Francfort. L'admission aux négociations des OCEANE interviendra dans un délai de 1 mois à compter de la date d'émission prévue le 7 septembre 2016.

Dans le cadre de cette émission, Rémy Cointreau consentira un engagement d'abstention de 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des OCEANE, sous réserve de certaines exceptions ou de l'accord préalable des Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés (tels que définis ci-après).

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

CE COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES (ET LES ACTIONS SOUS-JACENTES) NE PEUVENT ÊTRE NI OFFERTES NI CÉDEES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIÉ. RÉMY COINTREAU N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE EN TOTALITÉ OU EN PARTIE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La Société annonce n'avoir reçu aucune indication de la part de ses actionnaires ou d'investisseurs sur une participation à l'offre des OCEANE.

Cette émission est dirigée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et HSBC en tant que coordinateurs globaux et teneurs de livre associés (les « Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés »).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de souscription, ni une sollicitation d'achat ou de vente et l'émission des OCEANE ne constitue pas une offre au public dans un quelconque pays, y compris en France.

### **A propos de Rémy Cointreau**

*Le groupe Rémy Cointreau est l'un des grands opérateurs du marché mondial des Vins & Spiritueux avec un chiffre d'affaires de 1 050,7 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2016 et environ 1800 collaborateurs. Le groupe, dont les origines sont charentaises et remontent à 1724, résulte du rapprochement, en 1990, des sociétés holding des familles Hériard Dubreuil et Cointreau, contrôlant respectivement E. Rémy Martin & Cie SA et Cointreau & Cie SA. Rémy Cointreau possède un portefeuille de marques internationales et haut de gamme, dont les cognac Rémy Martin et Louis XIII, les liqueurs Cointreau et Passoã ainsi que les spiritueux Metaxa, Mount Gay, St-Rémy, Bruichladdich et The Botanist. Rémy Cointreau est coté sur NYSE Euronext Paris.*

### **Contacts**

Contact: Laetitia Delaye — +33 (0) 1 44 13 45 25

### **Avertissement**

Ce communiqué ne peut être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission des OCEANE ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des OCEANE peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Rémy Cointreau n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée et transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen (la « Directive Prospectus »).

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES (ET LES ACTIONS SOUS-JACENTES) NE PEUVENT ÊTRE NI OFFERTES NI CÉDEES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIÉ. RÉMY COINTREAU N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE EN TOTALITÉ OU EN PARTIE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans une quelconque juridiction, y compris la France.

Les OCEANE feront uniquement l'objet d'un placement privé en France et/ou hors de France (à l'exception des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon) auprès d'investisseurs qualifiés, sans offre au public dans un quelconque pays (y compris la France).

### ***Espace Économique Européen***

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'OCEANE rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les OCEANE peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

- (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ;
- (b) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) par État membre ; ou
- (c) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public d'OCEANE » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes physiques ou morales, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les OCEANE objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces OCEANE, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres.

### ***France***

Les OCEANE n'ont pas été offertes ou cédées et ne seront ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France. Toute offre ou cession d'OCEANE ou distribution de documents d'offre n'a été et ne sera effectuée en France qu'à (a) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (b) des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre, autre que des personnes physiques, tels que définis aux et en conformité avec les articles L. 411-1, L.411-2 et D.411-1 du Code monétaire et financier.

### ***Royaume-Uni***

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES (ET LES ACTIONS SOUS-JACENTES) NE PEUVENT ÊTRE NI OFFERTES NI CÉDEES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIÉ. RÉMY COINTREAU N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE EN TOTALITÉ OU EN PARTIE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE NI DE FAIRE UNE OFFRE AU PUBLIC AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le présent communiqué est adressé uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance, ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les OCEANE et, le cas échéant, les actions de Rémy Cointreau à remettre sur exercice du droit à conversion (les « Valeurs Mobilières ») sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Valeurs Mobilières ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 de l'Ordonnance.

### ***États-Unis d'Amérique***

Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux États-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires et dépendances, tout État des États-Unis d'Amérique et le district de Columbia).

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat des titres financiers aux États-Unis d'Amérique. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié (le « Securities Act »), ou du droit de l'un quelconque des États des États-Unis d'Amérique ou de toute autre juridiction, et ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act ou du droit applicable des États susvisés. Les OCEANE seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique dans le cadre d'opérations extraterritoriales (« offshore transactions »), conformément à la Regulation S du Securities Act. Rémy Cointreau n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

### ***Canada, Australie et Japon***

Les OCEANE n'ont pas été et ne seront pas offertes, vendues ou acquises au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon.